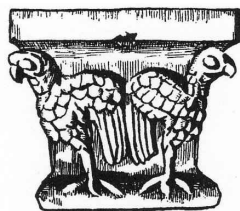


# CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE



PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI<sup>e</sup> S.



BULLETIN TRIMESTRIEL n° 119 : avril-mai 2012

cliché © Archives municipales de Beaune

## Sommaire :

Éditorial	1
Agenda	2
Nos joies et nos peines	2
Après-midi de l'AG	3
La page des Ménestrels de Bourgogne	5
La page des Musées de Beaune	7
Un legs à l'hospice de la Charité	8
Rapport du sous-préfet de Beaune en 1894	9
La page de l'Animation du patrimoine	11
Ma Bibliothèque	12
Chapelle... ou chapelle ?	13
Un ancien président de la SHAB	18

[www.histoire-de-beaune.fr](http://www.histoire-de-beaune.fr)

Depuis quelques semaines un nouveau site internet est né [www.histoire-de-beaune.fr](http://www.histoire-de-beaune.fr)

Après quantité d'histoires de Beaune imprimées voici donc la première histoire dématérialisée et totalement évolutive. Quasiment une première dans l'hexagone pour une ville de moins de 30 000 habitants.

La structure est en place. L'essentiel est en construction mais évoluera au fil des mois. Au gré des disponibilités des uns et des autres. Vous y trouverez des pages consacrées à l'espace beaunois le cher « *pagus belnensis* » si cher à Lucien Perriaux, des pages de grande chronologie (histoire ancienne, Moyen Âge, histoire moderne, période contemporaine), des pages vouées aux villes et villages du grand pays beaunois, enfin des pages dédiées aux beaunois(e)s célèbres et autres personnages beaunois.

La mise en page globale et quasi définitive mettra des années. Certainement une bonne vingtaine d'années. Nous atteindrons dans les années 2020-2030 ce qui ressemblera à un modèle abouti. Une époque où le support papier sera probablement remis en question. Mais ce site, par définition et par vocation, sera sans cesse en mouvement.

N'hésitez pas à y collaborer. Apportez-nous des informations et/ou des pages relatives à votre village, votre commune ou encore aux personnages et sujets que vous affectionnez. Je remercie nos premiers contributeurs : Sonia Dollinger, Irène Raclin, Marc Sorlot, Jean-Pierre Brelaud et Georges Chevaillier qui à 90 ans fait toujours preuve d'un dynamisme étonnant.

L'assemblée générale s'est tenue à Seurre le 31 mars remarquablement préparée et orchestrée par Irène RACLIN et la commission « patrimoine & vie associative ».

La remise des Prix (Perriaux, Vergnette de Lamotte, Scolaire) aura lieu le samedi 20 octobre. Vous étiez nombreux à nous demander d'éviter la période trop incertaine de décembre. Nous vous avons écoutés.

Après une très belle conférence de Jean-François Bligny le 17 mars, nous vous convions à celle de Marc Sorlot le 14 avril sur la *montée du dreyfusisme dans le Journal de Beaune* et à celle du Professeur Pierre Bodineau le 2 juin sur *Raymond Saleilles (1855-1912) un grand juriste né à Beaune*.

Ne manquez pas notre très belle excursion annuelle le 12 mai à VIX et à Châtillon-sur-Seine. N'oubliez pas de vous inscrire.

Notre équipe vous prépare par ailleurs un très beau second semestre.

Soutenez-nous fidèlement. Merci.

**Michel Ropiteau**

### Centre beaunois d'études historiques

Société d'histoire et d'archéologie de Beaune

Association fondée le 21 mai 1851

Association loi de 1901

Président : Michel ROPITEAU.

Secrétaire général : Alain LORTHOS.

Trésorière : Yvette DARCY-BERTULETTI.

*Siège social*

1 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE

*Adresse postale*

1 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE

Téléphone : 03.80.22.47.68

Courriel : [contact@cbeh.fr](mailto:contact@cbeh.fr)

Site Internet : [www.cbeh.fr](http://www.cbeh.fr)

Permanences :

le mercredi de 16 heures à 18 heures 30

*Bulletin trimestriel  
(version électronique)*

Directeur de la publication :

Michel ROPITEAU.

Responsable de la rédaction :

Irène RACLIN.

Ont participé à ce numéro :

J.P. BRELAUD

I. RACLIN

G. CHEVAILLIER

D. RATEL

L. MÉNÉTRIER

M. ROPITEAU

M. SORLOT

ISSN 1778-3828 – Dépôt légal à parution.

## **Agenda**

### **Samedi 14 avril à 15 h.**

Conférence de Marc Sorlot, Docteur en Histoire

« *La montée du dreyfusisme dans le Journal de Beaune (1898-1899)* »

**Salle Chaptal, CCI à Beaune**

**\*\*\***

### **Samedi 12 mai**

Excursion annuelle à Châtillon-sur-Seine

(Voir programme sur feuille d'inscription ci-jointe)

**\*\*\***

### **Samedi 2 juin 2012 à 15 h.**

Conférence de Pierre Bodineau, Professeur à l'Université de Bourgogne

*"Raymond Saleilles - Un grand juriste beaunois"*

**Bibliothèque municipale Gaspard Monge - Place Marey à Beaune**

**\*\*\***

**N.B. : Notre cérémonie annuelle des Prix** se déroulera plus tôt que d'habitude : elle est prévue pour le samedi 20 octobre 2012.

Veillez retenir l'heure des **permanences du mercredi de 16 H. à 18 h. 30** : évitez de téléphoner en dehors de cette plage horaire.

## ***Nos Joles et nos pelnes***

Nous nous excusons d'avoir omis par ignorance de signaler dans un bulletin précédent le décès accidentel de Monsieur **Jean MICHELOT**, de Pommard, adhérent de notre Centre d'Histoire de la Vigne et du Vin et un très ancien sociétaire de notre association.

Plus récemment, nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur **Yves MADON**, masseur-kinésithérapeute à Beaune. Issu d'une vieille famille beaunoise, il fit ses études à Paris et obtint les diplômes de Masseur-kinésithérapeute et de pédicure en juin 1957. Il s'installa à Beaune le 1<sup>er</sup> juillet de la même année, travaillant seulement à domicile jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1958, date à laquelle il ouvrit un cabinet 6 rue Oudot. Il était le premier à s'installer à Beaune, après Louis MULLER, masseur aveugle qui, de 1948 à 1955, ne s'était pas vraiment implanté dans la ville. Il fut rapidement apprécié et entra à l'Hôtel-Dieu, puis au nouvel hôpital. Son épouse, infirmière, obtint son diplôme de kiné à Dijon, ouvrit un cabinet à Meursault et donna des cours de gymnastique aux Primevères et pour l'ABC jusqu'en 1998. Il cessa son activité en décembre 1997. L'épouse est partie la première et il en était resté très affecté. Il est mort le 13 mars 2012 à 77 ans.

Adhérent de longue date à la SHAB, puis au CBEH, il était passionné par l'histoire de sa ville et possédait la plus belle collection de cartes postales de Beaune et une riche bibliothèque.

Par contre, nous nous réjouissons de naissances dans les familles des membres de notre Bureau :

-**Alice et Apolline BOIMARE**, petites-filles de notre trésorière Yvette DARCY.

-et le troisième petit-fils de notre président Michel ROPITEAU, **Jules EMMERICH, fils de Cyrille et Marion Emmerich-Ropiteau**, né le 6 février 2012.

Félicitations aux parents et aux grands-parents.

**Georges CHEVAILLIER**

### ***L'après-midi de l'A.G. à Seurre le 31 mars 2012***

Nous étions une quarantaine pour partager ensemble le déjeuner dans un restaurant de Seurre, « Le Grillardin », que l'on peut recommander pour la saveur des mets, la qualité de leur présentation et de l'accueil. Nous avons eu le bonheur de fêter à cette occasion les 90 ans d'un membre actif de longue date, l'ancien président du CBEH, le **Docteur Georges Chevallier**, venu tout seul en voiture depuis Beaune pour assister à l'AG du matin. Lorsque le gâteau d'anniversaire fut présenté devant lui, la surprise du bon Docteur, qui n'allait fêter ses 90 printemps que le lendemain 1<sup>er</sup> avril, était totale, et la convivialité de la salle pour le célébrer, était vive et très spontanée !... C'est avec émotion que notre vieil ami a improvisé un petit discours pour remercier notre Président, Michel Ropiteau, de ses félicitations : tous ont écouté le fidèle sociétaire avec le plus vif intérêt car, malgré son grand âge, il a gardé toute la vivacité d'esprit de sa jeunesse.

Après le déjeuner, il a suffi de traverser la route pour se rendre à l'Hôtel Dieu de Seurre qui accueille encore aujourd'hui un service de gériatrie. Nous sommes venus pour suivre la visite fort intéressante de **Caroline Robin, conservateur du musée** que l'établissement a ouvert depuis 2002 en libérant le premier étage de l'aile sud, longtemps occupé par les services administratifs. Ainsi découvrons-nous, en plus de l'apothicairerie du XVII<sup>e</sup> siècle située au rez-de-chaussée, de la chapelle et de la salle des hommes établies dans des parties construites au XVIII<sup>e</sup> siècle, toute l'enfilade des salles de l'étage dévolue dès l'origine aux religieuses soignantes : charmés par ces salles encore habillées de leurs boiseries d'époque et meublées à l'ancienne, nous nous attardons volontiers autour des objets en étain ou en cuivre exposés dans la « chambre de l'évêque », dans l'infirmerie des religieuses, dans leur réfectoire et dans la grande cuisine. Les instruments médicaux d'autrefois stimulent particulièrement la curiosité de l'auditoire qui, de plus, est séduit par les chaleureuses grandes armoires d'hôpital, généralement apportées en guise de dots par les religieuses.

La visite de ville demandée à l'Office de Tourisme, nous a surtout invités à profiter du bon soleil déjà chaud à l'occasion d'une promenade décontractée à travers la vieille bourgade que nos adhérents

découvrent avec surprise en ayant cru connaître cette localité proche de Beaune pour l'avoir souvent traversée par ses rues les plus fréquentées ! Même la « Maison Bossuet », tout en brique, ou sa voisine dite la « Maison de Bois » à cause de son colombage, leur a généralement été révélée ! Une rapide visite de l'église de Seurre nous dévoile les orgues célèbres du XVII<sup>e</sup> siècle qui figurent parmi les mieux conservées de l'époque baroque. Depuis les quais de la Saône situés dans le prolongement de l'église, on peut encore voir les piles de l'ancien pont d'une rivière qui présente ici la largeur d'un fleuve. Le dernier pont date du XX<sup>e</sup> siècle et s'élève, remarquable par son envergure, un peu plus en aval. Les anciennes activités portuaires de la Saône ont cédé la place au port de plaisance qui s'abrite près de l'écluse moderne du grand canal de Pagny.

C'est seulement après 17H. que nous avons repris nos voitures pour faire un circuit modeste menant des rives de la Saône à celles du Doubs, éloignées de cinq kilomètres à peine entre Chazelle et Navilly. Une halte au célèbre pont du XVIII<sup>e</sup> siècle permet d'admirer une des œuvres les plus accomplies **d'Emiland Gauthey (1732-1806)**.<sup>1</sup> Cet architecte-ingénieur châlonnais, à qui nous devons le canal du Centre, a construit de nombreux ponts en Bourgogne, notamment le pont Saint-Laurent à Châlon-sur-Saône qui, malgré sa reconstruction au XX<sup>e</sup> siècle, a conservé le motif de l'obélisque cher à Gauthey. Le pont de Navilly, lui, présente un autre motif volontiers employé par l'architecte des Etats de Bourgogne, qui partageait avec ses contemporains le goût pour l'Égypte : celui de la pyramide. En amont, en effet, l'eau est fendue par des avant-becs constitués de demi-pyramides quadrangulaires dont la forme aigüe a le même rôle que l'étrave d'un bateau. Au contraire, en aval, les arrière-becs déterminent une sorte de croupe qui renforce la pile tout en dirigeant le glissement de l'eau. Mais ce souci de la réussite fonctionnelle, se complète toujours chez Gauthey par la recherche esthétique : ainsi ces éperons offrent-ils un décor architectural de bandeaux qui deviennent des bossages à rainures en aval.

C'est aussi en aval que l'ornementation du tympan est la plus noble, car elle y est protégée du choc des glaces et autres éléments flottants. Les écussons ornés de guirlandes de laurier devaient accueillir les armes de la Bourgogne. Mais ce pont, long de 156 mètres, fut longuement remanié pour passer de trois à quatre arches, puis à cinq : commencé en 1783, il ne fut terminé qu'après le passage de la Révolution, en 1790. Cela explique qu'on ait renoncé à ce qui était considéré comme un symbole de la féodalité en laissant les écussons vides (on a même retiré les armes déjà sculptées dans les premiers écussons !) ! Par contre le décor du tympan amont est achevé : un triangle de pierre rose a été incorporé dans la maçonnerie, orné d'un bas-relief qui évoque une urne renversée pour suggérer l'eau qui se déverse. En réalité, de l'eau s'écoule bien de ces urnes lorsqu'il pleut ! Elles jouent alors le rôle de gargouilles pour le pont. Même les bornes baguées, qui servent de garde-fous au-dessus des murs en aile des culées, étaient percées à leur base pour évacuer par un conduit souterrain l'eau de pluie vers les urnes dont le col béant troue les roseaux sculptés.

Ce goût du détail raffiné et des finitions décoratives se retrouve également aux voûtes des cinq arches surbaissées du pont : elles sont ornées de caissons carrés dont les nervures de pierre cachent d'éventuelles imperfections de la maçonnerie. Notons aussi la finition élégante des arcs soulignés de bandeaux de bossages formant un motif de crémaillère ; notons enfin la corniche en forte saillie horizontale sous le garde-corps qui cerne le tablier du pont. Partout s'impose le charme discret obtenu par de simples effets de relief : nous retrouvons bien dans ces recherches sobres, la noble réussite de l'architecture classique. Hélas ! ce chef d'œuvre fut partiellement détruit : le 4 septembre 1944, les Allemands firent sauter le pont ! Sous l'explosif, deux arches ont complètement disparu, mais non leurs piles solidement ancrées dans la rivière. Une réparation provisoire, réalisée assez rapidement, fut remplacée par une reconstruction à l'identique dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cette restauration est particulièrement soignée par suite du classement du pont en monument historique le 31 décembre 1946.

Mais faisons revivre maintenant une époque plus proche de nous dont ce pont fut le témoin : la rive droite du Doubs ayant délimité la zone occupée, le pont constituait une étape difficile à franchir sur la ligne de démarcation lors de la dernière guerre mondiale, avec le poste allemand installé dans la maison qui s'élève encore en bordure de la route nationale. C'est là qu'on arrivait de la direction de Seurre ou de Dole

---

<sup>1</sup> Pierre Mercey, « *Le pont de Navilly sur le Doubs (XVIII<sup>e</sup> s.)* » extrait de « Trois Rivières » N°31 (1987), bulletin du Groupe d'Études Historiques de Verdun sur le Doubs (71).

pour tenter d'atteindre avec un laissez-passer (Ausweiss) la zone libre commençant à Navilly ! Mais voici quelques précisions données par notre ami historien **Marc Sorlot** : « *Il n'y a qu'une quarantaine de stèles ou plaques rappelant l'existence de la ligne de démarcation séparant la zone libre des zones occupées en application des clauses de l'armistice du 22 juin 1940. Son tracé a été plusieurs fois modifié dans le détail. Le régime de Vichy n'en a connu le tracé précis qu'à la fin de 1941. L'Alsace et le département de la Moselle ont été ré annexés par l'Allemagne et certaines parties de l'Est de la France ont été réservées au peuplement allemand (Les Français disaient « zones interdites<sup>2</sup> » parce que le retour des populations réfugiées dans d'autres départements lors de l'exode<sup>3</sup> y est interdit.*

*La ligne de démarcation provoque une rupture territoriale et administrative qui désorganise la vie quotidienne d'autant qu'il y a, en face de chaque poste allemand, un poste français tenu par des soldats de l'armée d'armistice, des gendarmes, des policiers, des douaniers qui ne s'entendent pas très bien sur la nature des missions à remplir. Pour franchir légalement la ligne, il faut obtenir un Ausweiss ou un Passierschein parcimonieusement délivré par l'occupant en cas de naissance, de décès ou de maladie grave d'un proche. Certains abords de la ligne sont minés, mais elle est loin d'être hermétique. Les riverains de cette frontière intérieure ont un statut particulier (surtout s'ils vont travailler de l'autre côté). Certains en profitent pour faire passer clandestinement des marchandises puis des clandestins. Les premiers passeurs apparaissent dès l'été 1940 et le franchissement de la ligne va être de plus en plus organisé par la Résistance.*

*Toute la France est occupée par l'Allemagne et l'Italie le 11 novembre 1942 en riposte au débarquement allié au Maroc. La ligne est supprimée le 1<sup>er</sup> mars 1943 mais 14 points de contrôle subsistent sur son ancien tracé.*

#### **Mésaventure de Jacques et Agnès Copeau**

*Désireux de revoir leur fils, Pascal incarcéré à Pau, ils décident de passer clandestinement la ligne de démarcation. Ils arrivent à Chalon le 7 octobre 1941, ont recours à un passeur, tombent le 9 octobre dans une véritable souricière et sont libérés après un jour de détention et d'interrogatoire. »*

*Le récit de cette équipée se trouve dans le Journal de Copeau, Paris, Seghers, 1991, t.2, p. 603 – 610. »*

Je remercie les participants les plus persévérants d'être venus admirer avec moi ce pont, qui est à la fois l'œuvre d'un ingénieur et celle d'un architecte, et j'invite tous ceux qui ne le connaissent pas encore d'aller le découvrir. Je tiens aussi à remercier une amie et sociétaire de longue date, **Anne-Marie Constancias**, qui nous a incités à venir jusqu'à Seurre pour y tenir cette AG, et qui m'a aidée dans l'organisation pratique.

**Irène RACLIN**

### **La page des Ménéstrels de Bourgogne**

Le **CEMB** (Centre d'Etudes musicales sur la Cour de Bourgogne) organise un concert exceptionnel avec l'Ensemble (de renommée internationale) Gilles Binchois en octobre 2012, à Beaune. Mais la date exacte et le lieu précis sont à fixer, ce qui ne saurait tarder.

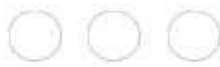
<sup>2</sup> L'extrême sud-est de la Côte-d'Or est inclus dans « la zone interdite »

<sup>3</sup> Les contrôles sont renforcés aux abords de ces zones.





Ensemble  
**Gilles Binchois**



Après 30 ans, **l'ensemble Gilles Binchois** garde le même enthousiasme pour défendre les répertoires des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et le chant d'Eglise de la chrétienté médiévale, répertoires qui constituent toujours la base de son activité.

À partir de cette vaste expérience, il s'est ouvert à d'autres répertoires qu'il aborde dans la continuité de l'esthétique qu'il s'est forgée :

- le plain-chant et les faux-bourçons baroques, souvent en alternance avec l'orgue,
- la musique du premier baroque français et italien (Gesualdo, Monteverdi, le siècle de Louis XIII...), dans une interprétation nourrie de sa large expérience de la polyphonie,
- les monodies médiévales qui lui permettent d'établir des ponts et de dialoguer avec d'autres cultures (Inde, Maroc, Iran, Espagne).

L'ensemble développe d'importants projets dans le cadre d'une résidence à l'Abbaye du Thoronet ainsi qu'en région Bourgogne et en particulier à Dijon où sont valorisés des programmes en relation avec le patrimoine.

L'Ensemble Gilles Binchois se produit régulièrement dans l'Europe entière, de l'Estonie à l'Espagne et de l'Ecosse à l'Ukraine ainsi qu'au Maroc, en Inde, en Malaisie, aux Etats-Unis, en Amérique du sud ...

Dominique Vellard et l'Ensemble Gilles Binchois ont plus de 40 disques à leur actif.



*L'Ensemble Gilles Binchois est conventionné par le Ministère de la culture –Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne- et soutenu par le Conseil Régional de Bourgogne et la Ville de Dijon.*

## Dominique Vellard

C'est à la Maîtrise de Notre-Dame de Versailles où il chantait enfant, que Dominique Vellard s'est pris de passion pour la polyphonie de la Renaissance, les maîtres français du XVII<sup>e</sup> et le chant grégorien. Ayant obtenu ses prix au conservatoire de Versailles, il s'est tout de suite attaché à approfondir les répertoires qui ont marqué son enfance.

Il dirige l'ensemble Gilles Binchois depuis sa création en 1979 et aime à établir des ponts avec des musiciens de diverses traditions orales (Inde, Maroc, Iran, Bretagne, répertoires séfarades...). Depuis quelques années, il consacre une partie de son temps à la composition.

Il enseigne depuis 1982 à la Schola Cantorum de Bâle. Il assure la direction artistique des Rencontres Internationales de Musique Médiévale du Thoronet depuis leur création en 1991 et celle d'un festival à Dijon depuis 2003.

### La page des Musées de Beaune



**Le Samedi 19 Mai 2012**

**à partir de 19h00**

**ENTRÉE LIBRE**

**Le 19 mai prochain aura lieu la huitième édition de la *Nuit des Musées*, manifestation européenne initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Comme des centaines de musées, le Musée du Vin de Bourgogne de BEAUNE ouvrira gratuitement ses portes à partir de 19h00 et proposera plusieurs animations pour toute la famille.**

**Cette année, le Musée des Beaux-Arts sera exceptionnellement fermé à cette occasion. Il rouvrira pour présenter un nouvel accrochage des collections permanentes le 14 juin 2012.**

Manifestation culturelle devenue incontournable en France et en Europe, cette nouvelle édition proposera le 19 mai au soir, une ouverture exceptionnelle et gratuite du Musée du Vin de Bourgogne. Animés par une volonté d'attirer tous les publics autour de la richesse et de la diversité de leurs collections, les Musées s'engagent pour cette soirée spéciale à faire découvrir leurs espaces d'une façon plus attractive. C'est là l'occasion de venir en famille, visiter le musée de manière privilégiée et inédite. Animations ludiques et festives au rendez-vous !

Véritable succès populaire à Beaune et pour ne pas faillir à cette bonne habitude, le Service des Musées de Beaune a prévu plusieurs animations originales et conviviales en direction d'un large public.

**Au programme au Musée du Vin de Bourgogne de Beaune :**  
**(sous réserve de modifications)**

Le musée du Vin ouvrira gratuitement ses portes à partir de 19h00 et sera accessible en visite libre jusqu'à 23h00. La vigne et le vin seront mis en l'honneur tout au long de la soirée avec des animations pour tout âge :

- **Toute la soirée** : Stand des Climats du Vignoble de Bourgogne dans le cadre de la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- **De 19h30 à 20h30** : Conférence en partenariat avec l'Observatoire de l'Espace du CNES autour de la thématique : *Controverse spatiale*. L'œuvre présentée sera *Almanach de la Comète* par Marion Leuba, conservatrice aux Musées de Beaune et un planétologue.
- **19h/19h30, 20h30/21h et 22h/22h30** : Intervention du groupe folklorique *La Bourguignonne*, dans le respect des coutumes populaires pour une représentation de musique et de danse traditionnelle régionale. L'animation aura lieu dans la cour du Musée ou dans la cuverie en cas de mauvais temps. Lieu qui abrite une collection de pressoirs du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

**De 21h à 23h : Découverte sensorielle de vins de Bourgogne** avec une dégustation gratuite de vins rouges et blancs accompagnés de gougères. Cette dégustation sera animée par un viticulteur. Dégustation en partenariat avec le CAVB.

**Informations pratiques et contacts :**

**Organisateurs :**

- **Au niveau national et européen** : Ministère de la Culture et de la Communication, en liaison avec les DRAC. Site internet de la Nuit des musées : [www.nuitdesmusees.culture.fr](http://www.nuitdesmusees.culture.fr)

- **Au niveau local** : Service des Musées de BEAUNE

Tél. : 03.80.24.56.92 / [musees@mairie-beaune.fr](mailto:musees@mairie-beaune.fr) Site internet : [www.beaune.fr](http://www.beaune.fr) ou [www.musees-bourgogne.org](http://www.musees-bourgogne.org)

**Lieux** : Musée du Vin de Bourgogne, Hôtel des Ducs, rue d'Enfer, 21200 BEAUNE

Tél. 03 80 22 08 19 - 03 80 24 56 92

**Conditions d'accès** : Le samedi 19 mai 2012 - accès libre à partir de 19h00 jusqu'à environ 23h00

**Laure MENETRIER**

***A propos d'un legs fait à l'Hospice de la Charité***

Le 9 novembre 1847, le Conseil Municipal de Beaune doit statuer sur une demande des Administrateurs des Hospices visant à autoriser l'acceptation d'un legs. Avant le vote, il entend le rapport présenté par le Conseiller Michel DAZINCOURT, propriétaire de la métairie de Battault.

Dans son testament olographe du 18 mai 1841, Louis MARECHAL, ancien huilier à Beaune, né en 1780, déshérite complètement ses parents de la lignée paternelle, à l'exception de son petit-neveu, Thomas MARECHAL, fils de François MARECHAL, qu'il a institué son légataire universel. Il fait une large part à la lignée maternelle, ses cousins CHEVALIER, les enfants REMY, et notamment Françoise REMY, l'aînée, dont la fortune s'élève alors à 40 000 F. Au nombre des legs particuliers se trouve celui de 15 000 F fait à l'Hospice de la Charité.



Louis MARECHAL avait hérité de son frère Claude, décédé en 1834, qui avait légué aux Hospices de Nuits un domaine à Chorey, estimé à 40 000 F. (une réclamation contre ce legs avait été infructueuse). Il avait aussi hérité de sa sœur Pierrette, morte quelques années plus tard, tous ses biens dont elle avait hérité de Claude (moins quelques legs particuliers, dont un de 3 000 F à la Chambre des Pauvres.)

Parmi les parents paternels, héritiers potentiels, certains ont une situation convenable et ne réclament rien. Mais d'autres sont dans une situation très difficile. Marguerite MARECHAL, veuve COLAS, fruitière à Chalon, est âgée, infirme et dans la plus extrême indigence, car son fils unique, estropié, est hors d'état de la secourir. Antoine MARECHAL, ancien huilier à Beaune, âgé de 63 ans, est père de sept enfants et n'a pas d'autre ressource que son travail journalier. Il doit prélever sur le salaire de ses enfants une subvention mensuelle. Un enfant de dix ans, Victor Arthur MARECHAL, qui a perdu son père, n'a d'autre moyen d'existence que le labeur quotidien de sa mère. Il est le petit-fils de François MARECHAL et le neveu de Thomas, le légataire universel/

Thomas MARECHAL et les trois enfants REMY ont, par acte passé devant le notaire RENARD, le 6 janvier 1847, renoncé au bénéfice éventuel du legs de 1500 F prévu pour eux si celui de la Charité était refusé. Il semble que les administrateurs des Hospices, en acceptant le legs, aient ignoré ces faits ou les aient sous-estimés.

Le rapporteur cite des exemples antérieurs connus. Ainsi, lors du legs fait à la Charité par François Bernard GAUVAIN s'une succession supérieure à 150 000 F, les héritiers naturels, pourtant dans une position heureuse, avaient fait réduire de moitié ce legs à l'Hospice (décret impérial du 19 avril 1806.) Il en avait été de même pour celui, fait en 1820, à l'hôpital de Dijon, par Louis GILLES, propriétaire à Nuits, qui voulait exclure toute sa parenté. Une ordonnance royale du 20 août 1824 n'autorisa l'hôpital qu'à recueillir les 2/5 de l'héritage, les successibles recevant les 3/5, soit 420 000 F.

Dans sa conclusion DAZINCOURT montre que les legs, faits aux établissements publics, puisent trop souvent leurs motifs dans des sentiments qu'il ne faut pas encourager, ou dans des préventions injustes, dont il faut, dans le légitime intérêt des familles, arrêter les dommageables effets. En aidant huit personnes pauvres de la famille dont il s'agit, à sortir de la position malheureuse où il est de notoriété qu'elles se trouvent, on participe à une mesure qui tient à la bonne administration de la société. Il est donc d'avis que l'Hospice de la Charité ne soit pas autorisé à accepter le legs de 15 000 F. Le Conseil Municipal suit ces conclusions.<sup>5</sup>

**Georges CHEVAILLIER**

### ***Rapport du Sous-Préfet de Beaune en 1894***

Les sous-préfets adressent régulièrement des rapports au préfet de leur département qui, lui-même, adresse un rapport au ministère de l'Intérieur sur l'état de l'opinion. Le fonds 1M 220 des Archives départementales de la Côte-d'Or est très lacunaire pour ce qui concerne la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Voici un des rares rapports relatifs à l'arrondissement de Beaune. Il est plein d'enseignements.

<sup>5</sup> Délibération du Conseil Municipal.

En 1847, le maire, qui était également président de la Commission administrative des Hospices, était Claude MICHAUD-MOREIL. Étaient aussi administrateurs les avocats François MOLIN et Albert GUIOD, le juge de paix Louis CYROT, le négociant Auguste POULET-DENUYS et Louis ROUTY de CHARODON.

**Rapport du Sous-Préfet de Beaune au Préfet de Côte-d'Or, 29 janvier 1894. Mention : confidentielle.**

« Monsieur le Préfet,

*La situation politique de l'arrondissement de Beaune ne s'est pas sensiblement modifiée depuis les dernières élections. On peut dire cependant qu'elle s'est améliorée en ce sens que la députation actuelle qui s'était d'abord présentée avec le programme radical se rapproche peu à peu de la politique gouvernementale<sup>6</sup>. M. Ricard<sup>7</sup>, principalement, député depuis plus longtemps que M. Gueneau, ayant eu par conséquent plus de temps pour opérer cette demi – évolution, peut-être considéré maintenant comme soutenant presque sans restriction la politique du Ministère. L'espace qui le sépare encore de cette politique, il le franchira petit à petit. Il lui est d'autant plus facile d'agir ainsi que son concurrent a fait du côté des socialistes le chemin que lui faisait du côté des opportunistes et que tous les jours M. Bouhey-Alex<sup>8</sup> voit diminuer les espérances qu'il pouvait avoir.*

*M. Ricard a, de plus, beaucoup travaillé, il a compris que dans cet arrondissement, et surtout dans la première circonscription, qui est la sienne, le député devait s'occuper des questions viticoles plus que toutes autres et s'en faire, à la Chambre, une spécialité. L'occasion se présentait : il en a immédiatement profité et s'est mis à la tête des défenseurs des intérêts bourguignons. Il a fait des conférences sur ces questions dans plusieurs communes et principalement à Nuits et à Beaune. Les commerçants et les propriétaires de vignes y ont assisté sans distinction d'opinions politiques et ont constaté que leur représentant, non seulement connaissait à fond la question qui les intéressait, mais encore était prêt à soutenir énergiquement à la tribune leurs desiderata. Il m'est revenu de toutes parts que les négociants en vins de tout l'arrondissement qui jusqu'alors n'avaient pas été en politique les partisans de M. Ricard, lui étaient dorénavant absolument acquis et seraient les premiers, lors d'une nouvelle élection, à voter et à faire voter pour lui<sup>9</sup>. Sa situation est donc maintenant très forte dans l'arrondissement et l'on peut d'autant plus s'en applaudir que, comme j'avais l'honneur de vous le dire en commençant, son programme politique se rapproche tous les jours davantage de celui du gouvernement.*

*Dans la seconde circonscription, le progrès en ce sens est moins avancé : cela tient à différentes causes dont la première est que M. Gueneau<sup>10</sup>, malade depuis quelque temps, a été moins souvent en rapport avec ses électeurs et avec ses collègues de la députation et du Sénat, mais j'ai la conviction que ce député suivra, à un moment donné, la voie qui lui a été tracée par M. Ricard qui avait au début le même programme politique.*

*La situation politique de l'arrondissement est donc, en résumé, très bonne et les dernières élections sénatoriales l'ont prouvé. La haute influence de M. Spuller<sup>11</sup> dans les conseils du gouvernement*

<sup>6</sup> Le gouvernement est alors dirigé par Jean Casimir-Perier, républicain modéré

<sup>7</sup> Le médecin beaunois Henri Ricard, conseiller général de Côte-d'Or a été élu député en 1891 en remplacement de Victor Prost. Réélu en 1893, il est devenu vice-président de la Gauche progressiste et président fondateur du groupe viticole du Centre et de l'Est,

<sup>8</sup> Jean-Baptiste Bouhey-Alex avait conservé l'étiquette radical-socialiste aux législatives de 1893 alors qu'il s'intéressait à la pensée socialiste depuis 1891. Il est membre du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire (POSR) dirigé par Jean Allemane, seule branche du socialisme alors solidement implantée en Côte-d'Or. Il a été cassé de son grade de capitaine de la Territoriale en 1894 à cause de sa participation à un congrès socialiste au cours duquel avaient été réclamés la suppression des armées permanentes et le recours à la grève générale dans tous les pays belligérants en cas de déclaration de guerre.

<sup>9</sup> Henri Ricard sera réélu élu le 8 mai 1898 avec 7777 voix contre 4201 à Jean-Baptiste Bouhey-Alex et 2821 à Paul Guerrier, candidat du « Ralliement » prôné par le pape Léon XIII. Notons qu'en 1893, Ricard ne l'avait emporté qu'avec 1103 voix d'avance sur Bouhey-Alex (membre, comme lui de la Loge maçonnique beaunoise Le Réveil de la Côte-d'Or)

<sup>10</sup> Le médecin nolaytois Pierre Gueneau a remplacé Sadi Carnot au Conseil général de Côte-d'Or lorsque celui-ci a été élu président de la République. Il a été élu député de la 2<sup>o</sup> circonscription de l'arrondissement de Beaune en 1892 en remplacement d'Eugène Spuller élu au Sénat. Inscrit à l'assemblée au groupe de la Gauche radicale, il va mourir à 41 ans après deux ans de mandat. Il sera remplacé en 1894 par Ernest Carnot, fils du président assassiné.

<sup>11</sup> L'avocat seurois Eugène Spuller est alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le gouvernement Casimir-Perier. Il a été un très proche collaborateur de Gambetta au sein du « gouvernement de la Défense nationale » en 1870 - 71 puis comme rédacteur en chef de son journal *La République française*. Républicain « opportuniste », il a été élu député de la Seine en 1876 puis de la Côte-d'Or en 1885. Spécialisé dans les questions scolaires et religieuses, adversaire du boulangisme, il a été un partisan farouche de la laïcité mais va prôner l'apaisement en mars 1894 dans un discours retentissant (« l'esprit nouveau »). Il a occupé plusieurs postes ministériels : Sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et aux Affaires étrangères (1882),

*n'a pas peu contribué à rapprocher nos populations des idées républicaines modérées et, aussi bien à la Chambre qu'au Sénat, nous sommes assurés dans le présent comme dans l'avenir, d'élections aussi éloignées du socialisme que de la réaction.*

*Le parti conservateur qui, il y a quelques années, songeait encore à relever la tête, n'y pense plus aujourd'hui. Beaucoup tendent à se rapprocher de la République modérée, les autres ont cessé d'être militants. Je puis moi-même chaque jour remarquer les tendances que je viens d'indiquer et constater par mes rapports avec eux, comme Représentant du gouvernement de la République qu'il y a cessation d'hostilité et désir de rapprochement.*

*Au point de vue de la reconstitution des vignes et par conséquent de la richesse et de l'avenir de l'arrondissement de Beaune, je ne puis que m'applaudir des résultats obtenus ces derniers temps : partout on abandonne le traitement au sulfure de carbone qui a rendu les plus grands services pendant les essais et les tâtonnements de la reconstitution, mais dont l'emploi devient inutile maintenant qu'on a trouvé les cépages américains et les greffons qui convenaient au sol du pays. Aujourd'hui la reconstitution a fait ses preuves et elles sont si encourageantes que de toutes parts on voit disparaître les terrains en friche dont le phylloxéra avait fait abandonner la culture. La valeur de ces propriétés a quintuplé depuis trois ans : ce qui se vendait à cette date mille francs, se vend maintenant 5 et quelquefois 6000. L'espoir est absolument revenu aux vignerons qui tiennent compte au Gouvernement et au Département des secours qu'ils leur ont donnés.*

*Au point de vue administratif, je ne rencontre, dans l'arrondissement, aucune difficulté grave. Quelques rivalités de personnes causent seulement certains embarras à l'administration. Cela tenait surtout à l'absence, à Beaune, d'homme politique capable de grouper autour de lui les forces vives du pays et de mériter la confiance de tous. Du froissement de toutes les personnalités de second ordre qui s'agitaient avec l'espérance d'arriver à la députation ou au Sénat devaient forcément surgir des rivalités et des haines qui, maintenant, ne pourront que disparaître avec le temps, et qui commencent dès aujourd'hui à diminuer.*

*Telle est, M. le Préfet, aussi exacte que possible, mon appréciation sur la situation politique, administrative et économique de mon arrondissement qui, d'après toutes les prévisions, ne peut que gagner encore à bref délai.*

*Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement. »*

Signature illisible.

**Marc SORLOT**

## **La page de l'Animation du patrimoine**

### **Concert à l'église de Nolay le 19 mai 2012 à 18 heures**

Notre sociétaire Florence HEUILLARD, vice-Présidente des « **Heures musicales de Saint-Martin de Nolay** » (HMSMN) nous suggère, à l'occasion du « **JOUR DE L'ORGUE** », un concert « **TROIS CARTES BLANCHES A** » quatre organistes et un flûtiste qui interprètent des œuvres de Bach, Mozart, Purcell, etc...

Elle nous précise que « *ce concert marquera la récente restauration des orgues GHYS de l'église Saint-Martin de Nolay, pièce imposante du patrimoine de la cité.* »

## Gala annuel de Pochette Surprise vendredi 20 avril 2012 à 20 H 30 au Théâtre de Beaune

Notre sociétaire et membre actif, Marc SORLOT, nous propose une soirée qu'il a préparée avec, notamment, la participation de l'Atelier « Expression théâtrale de l'Espace Blanches Fleurs », et celle des « P'tits Copiaus ». Pour 8 € il nous invite à un moment de bonheur à partager, surtout dans la première partie, à travers quelques clins d'œil à l'histoire ...

### Ma Bibliothèque

## Un auteur présente le témoignage d'un ancêtre

Danielle RATEL commente les narrations laissées par Edmond Ratel, un mobile de la Côte d'Or, grand-père de son mari, qui a laissé deux carnets d'impressions concernant sa campagne militaire de 1870-71. Elle souligne l'intérêt de ces témoignages concrets : *« Les carnets de guerre d'Edouard Ratel, originaire de Tarsul (Côte d'Or) présentent la particularité d'avoir un centre d'intérêt à la fois local et national. Edouard Ratel est un jeune homme issu d'une famille de meuniers et charpentiers du vallon de l'Ignon (Moloy, Courtivron, Frénois et Tarsul) situé à quelques kilomètres au nord de Dijon. Agé de 21 ans il se préparait à reprendre l'activité de ses aïeux lorsque survint le siège de Paris.*

*C'est dans un style simple et agréable qu'il nous narre à la fois sa dramatique expérience militaire et la vie civile de cousins originaires du vallon « montés à Paris ». Ainsi les Ramousset, Girardot et Pétry, de Tarsul s'étaient-ils placés dans l'industrie du papier peint et la fabrication de boutons et les Coquet, de Frénois, avaient-ils créé des manufactures de pianos et statues (plusieurs de leurs œuvres appartiennent de nos jours au patrimoine national.)*

*Edouard Ratel fut mobilisé en septembre 1870 dans le « 10<sup>ème</sup> régiment des « Mobiles de la Côte d'Or » comme la très grande majorité des jeunes du département ayant alors une vingtaine d'années. Partis pour défendre Paris encerclé par l'ennemi, le très difficile vécu qu'il nous narre est celui de chacun d'entre eux. De nos jours la place très importante tenue par les « Mobiles de la Côte d'Or » est peu connue, même si à Champigny-sur-Marne existent plusieurs plaques et monuments commémoratifs.*

*De 1830 à 1860 l'émigration rurale vers la capitale fut très importante et fut un facteur non négligeable dans l'essor économique de celle-ci. Ce sont divers aspects du Paris en pleine rénovation tant sur le plan architectural qu'industriel, voire religieux, que l'on retrouve à travers les écrits d'Edouard Ratel. »*

**Ratel Danielle et Roger, « 1870 : Carnets de guerre d'Edmond Ratel ; faits militaires et vie à Paris. » Editeur : Société d'Histoire de Tille/Ignon ; 158 p. richement illustrées, 2012. 20 € + port 4,50 €**

**Contacts :** Ratel Danielle, 3 Chemin des Vignes, 21700 Arcenant  
Ou  
Valentin M., 24 rue Georges Serraz, 21120 Is-sur-Tille

## Chapelle... ou chapelle ?

Ce modeste article souhaite juste éclaircir un point de vocabulaire : mieux définir le mot 'chapelle' qui désigne des entités beaunoises aussi diverses que la chapelle Saint-Flocel, la 'Belle Chapelle' ou chapelle Bouton, la chapelle Saint-Nicolas-d'Antioche ou encore la chapelle de Saint-Désiré. Les chapelles sont de plus en plus nombreuses à Beaune dans les deux derniers siècles du Moyen Âge. En revanche le mot 'chapelle' recouvre des acceptions fort différentes les unes des autres.

Si l'étymologie du mot semble assez claire – 'capella', diminutif du mot 'chape', désignant par métonymie le lieu où ce vêtement<sup>12</sup> est conservé –, en revanche, Émile Littré distingue pas moins de neuf sens différents pour le mot 'chapelle', dont six dans le domaine religieux<sup>13</sup>. L'article « Chapelle, chapellenie » du *Dictionnaire de droit canonique* de Durand de Maillane<sup>14</sup> suit, quant à lui, « les deux idées ordinaires qu'on se forme de ce mot, comme bénéfice, & comme Oratoire domestique ».

Quelles réalités précises ce mot 'chapelle' – restreint ici au vocabulaire religieux<sup>15</sup> – recouvre-t-il à l'époque médiévale ? Tout en donnant quelques exemples beaunois peut-être plus parlants, nous essaierons de répondre plus précisément aux deux questions suivantes. De quelles significations spatiales, fonctionnelles, juridiques, sociales le terme 'chapelle' est-il porteur ? Quelle classification des chapelles pouvons-nous dresser ?

### I° Une chapelle : différents critères

Les différentes acceptions du mot 'chapelle' peuvent reposer sur des critères architecturaux mais aussi, et peut-être surtout, sur des critères fonctionnels et juridiques. Il est tout d'abord nécessaire d'exposer ces critères avant de les combiner les uns avec les autres pour distinguer différents types de chapelles.

Architecturalement, une chapelle peut être un petit édifice indépendant ou accolé à une église – collégiale, succursale, priorale, de couvent mendiant... Une chapelle peut être aussi construite dans un château<sup>16</sup>, une maison forte<sup>17</sup>, un hôpital<sup>18</sup>, etc. Mais, à Notre-Dame de Beaune, la plus belle chapelle de la collégiale, la chapelle Bouton, n'est pas à proprement parler une chapelle, selon d'autres critères que nous exposerons ultérieurement. En outre, les sources nous apprennent l'existence de plus de 60 chapelles à la collégiale à la fin du Moyen Âge<sup>19</sup>. Or celle-ci n'est entourée, même après l'adjonction de la chapelle Bouton, que de 16 chapelles architecturales – 6 de chaque côté de la nef et 4 donnant dans le déambulatoire. Comment donc faire tenir plus de 60 chapelles dans Notre-Dame de Beaune ?

<sup>12</sup> PARISSÉ (Michel), « Chapelle », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, dir. Claude Gauvard, Alain de Libera, Michel Zink, Paris, PUF, 2002, p. 259. Plus précisément, l'origine du mot doit remonter jusqu'à la chape de saint Martin : celle-ci a été confiée aux chanoines de Saint-Martin de Tours, puis à un groupe de clercs appelés chapelains, le lieu dans lequel ils se trouvaient étant alors appelé chapelle.

<sup>13</sup> LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la langue française*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Hachette, 1873-1877, consultable en ligne sur XMLittré : <http://francois.gannaz.free.fr/Littré/accueil.php>.

<sup>14</sup> DURAND DE MAILLANE (Pierre-Toussaint), *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, 2<sup>e</sup> édition, t. 1, Lyon, Benoît Duplain, 1770, p. 474-482.

<sup>15</sup> Nous n'aborderons pas dans cet exposé les chapelles au sens liturgique du terme, ensemble des objets nécessaires au culte. Le terrier des chapelles de Beaune (Archives départementales de la Côte-d'Or (désormais ADCO), G 2687) recense un certain nombre de ces 'chapelles de chapelle', en les qualifiant d' « *ornamenta* » (f<sup>o</sup> 3v<sup>o</sup>, 66v<sup>o</sup>) ou « *vestemens et ornemens* » (f<sup>o</sup> 129v<sup>o</sup>).

<sup>16</sup> Par exemple, deux quittances de 1410 et 1411 évoquent « *la chappelle de Saint Berthelemi fondee au chastel de mondit seigneur [le duc de Bourgogne] audit Volenay avant ce qu'elle feust brulee des ennemis* » (ADCO, B 11619).

<sup>17</sup> Une chapelle Saint-Georges est attestée à la maison forte de Mazerotte (commune actuelle de Corgengoux) en 1437 (ADCO, G 4174, dossier Mazerotte, 5 mai 1437, copie moderne).

<sup>18</sup> Le terrier des chapelles de Beaune contient la déclaration des – maigres – revenus de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine fondée en la maladière de Beaune (ADCO, G 2687, f<sup>o</sup> 137v<sup>o</sup>).

<sup>19</sup> Rôle des chapelains et des choriaux de Beaune, dressé en vue d'une imposition pour contribuer aux frais de fortification de la ville, ADCO, G 2482, f<sup>o</sup> XXIII v<sup>o</sup>, année 1470.



Fonctionnellement, une chapelle peut être vue comme un lieu destiné à la célébration de la messe. Celle-ci peut être destinée à un groupe restreint de vivants : soit une famille, dans le cadre d'un oratoire privé, soit une communauté plus large, celle d'un hameau, dans le cadre d'une annexe paroissiale ou secours paroissial. Une messe peut aussi être célébrée pour le remède de l'âme d'un mort, plus rarement d'un vivant, ou les âmes de sa famille, afin de raccourcir leur temps de séjour au purgatoire.

Juridiquement, une chapelle peut être une dépendance d'une église paroissiale, sans aucune autonomie. On désigne aussi par chapelle ou plus exactement chapellenie une institution constituant un bénéfice approuvé par l'autorité diocésaine et dont le titulaire, inamovible, célèbre messes et prières à l'intention des défunts<sup>20</sup>. On distingue ces chapellenies d'autres fondations, aussi appelées chapelles, ayant la même finalité mais un personnel de statut différent, révocable à merci car ne détenant pas un bénéfice.

## II° Les chapelles : essai de classification et exemples beaunois

Les différents critères exposés nous permettent de proposer une classification commode des chapelles, qui se répartissent entre des lieux consacrés au culte privé, des annexes paroissiales ou secours paroissiaux, et enfin la vaste catégorie, que nous subdiviserons, des chapellenies ou assimilées.

### 1° Les chapelles domestiques

Ce cas sera le plus rapidement abordé, tant en raison de sa simplicité que du peu d'exemples suffisamment documentés, notamment pour la région beaunoise.

Cette chapelle est implantée dans une maison privée ou à proximité immédiate de celle-ci. Elle peut avoir une certaine unité architecturale et dispose d'un autel. Mais elle n'a pour seule fonction que de permettre à une famille d'assister à la messe de manière privée, sans se mélanger aux habitants du village voisin, la messe étant célébrée par un chapelain nommé par la famille, éventuellement au sein de celle-ci. Il est impossible, dans cet oratoire privé, de recevoir les sacrements.

Un bon exemple d'oratoire privé est celui de la famille de Pommard dans le village éponyme<sup>21</sup>. En mars 1276, Jacques de Pommard, bailli de Dijon et propriétaire terrien à Pommard, reçoit l'autorisation du chapitre de Beaune et du curé de Pommard d'ériger dans sa maison de Pommard, une chapelle et un autel<sup>22</sup>. Rien n'est dit sur le desservant dudit autel qui doit tout de même être distinct du curé de Pommard. Ce dernier reçoit toutes les offrandes faites à cet autel<sup>23</sup>. Il est interdit de célébrer des mariages, d'enterrer les corps des défunts et d'installer des fonts baptismaux dans la chapelle. Il est prévu que si le duc ou un autre grand personnage vient, il pourra faire célébrer par son propre chapelain – là, le mot « *capellanus* » est employé – et les offrandes reviendront à celui-ci et non au curé de Pommard. Cet oratoire montre un exemple de dévotion privée chez un personnage assez haut placé socialement, appartenant à une famille de baillis et d'officiers ducaux, qui a compté sans doute un évêque d'Autun dans ses prédécesseurs, tandis que l'un des petits-fils de Jacques de Pommard est attesté un peu plus tard comme évêque de Langres<sup>24</sup>.

D'autres oratoires domestiques doivent exister dans les différents châteaux disséminés dans la région beaunoise, et notamment dans les châteaux ducaux de Volnay et de Saint-Romain.

### 2° Les chapelles de secours ou annexes

Il s'agit de bâtiments indépendants, érigés dans un hameau ou dans un village plus important et qui constituent des églises secondaires. Ces chapelles se rencontrent dans un contexte rural mais ont leur équivalent en ville avec, par exemple, les quatre autres églises paroissiales de Beaune, succursales – on y retrouve étymologiquement l'idée de secours – de la collégiale Notre-Dame, que l'on ne saurait confondre, architecturalement parlant, avec de simples chapelles.

<sup>20</sup> AVRIL (Joseph), « Chapelain », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, op. cit. note 1, p. 259.

<sup>21</sup> ADCO, G 2908, f° 358, art. 914, mars 1276.

<sup>22</sup> « *capellam* » et « *altare in dicta capella* ».

<sup>23</sup> « *omnes oblaciones et obventiones* ».

<sup>24</sup> Sur cette famille, voir BRELAUD (Jean-Pierre), « Puissance et piété à Beaune au XIV<sup>e</sup> siècle », *Recueil des travaux [du Centre beaunois d'études historiques]*, tome 24, 2006, p. 15-34.

Ces chapelles annexes complètent l'encadrement paroissial en permettant à un groupe de fidèles d'y assister périodiquement à la messe, d'y recevoir les sacrements et de pouvoir être inhumés dans ou à proximité de la chapelle, dans laquelle le Saint-Sacrement est présent. Cette chapelle peut être desservie par le curé de la paroisse-mère ou par un vicaire, choisi par le curé ou éventuellement par la communauté d'habitants. Ce vicaire, révocable, ne détient pas un bénéfice.

Un exemple désormais bien connu est celui de la chapelle de Chassagne : d'abord simple oratoire privé du seigneur François de Ferrières, elle devient en 1482 un secours paroissial alternativement desservi par les curés de Saint-Aubin – c'est-à-dire le chapitre de Beaune – et de Puligny<sup>25</sup>. Des situations similaires existent à Tailly et à Comblanchien.

Il peut être difficile de distinguer ces chapelles de secours de véritables cures. Le Vernois apparaît tantôt comme simple chapelle en 1187<sup>26</sup>, secours de Montagny dans les années 1450<sup>27</sup>, mais aussi comme une cure, en 1396 et en 1477<sup>28</sup>. Magny et Villers forment un couple dans lequel il est difficile de distinguer l'église paroissiale de la chapelle succursale<sup>29</sup>.

Un cas particulier de secours paroissial pourrait être représenté par les chapelles d'hôpitaux<sup>30</sup> : on peut y entendre la messe et y recevoir les sacrements – davantage l'extrême-onction que le baptême ou le mariage – mais la population concernée, sans cesse renouvelée, ne peut être assimilée à une véritable communauté d'habitants, à l'exception peut-être des lépreux.

### 3° Les chapellenies et assimilées

La troisième catégorie englobe ces chapelles qu'il vaudrait mieux appeler chapellenies que chapelles. Cette catégorie se fonde plus spécifiquement sur des critères fonctionnels et surtout juridiques, la singularité architecturale étant parfois inexistante.

Ces chapelles constituent des fondations pieuses, abritées éventuellement dans un édifice propre, mais toujours dotées d'un autel, d'un vocable et d'un desservant attitré.

On distingue plusieurs types de chapelles selon que le chapelain est bénéficiaire ou non.

Une chapellenie, *stricto sensu*, est un bénéfice fondé sous le contrôle de l'autorité ecclésiastique. Son titulaire en est inamovible, sauf faute grave. Il en garde la jouissance aussi longtemps qu'il le peut ou qu'il le souhaite, et peut éventuellement le permuter avec un autre bénéficiaire. Les historiens qui s'intéressent

<sup>25</sup> BRELAUD (Jean-Pierre), « La chapelle de Chassagne-Montrachet au XV<sup>e</sup> siècle : de la « simple devote chapelle » à l' « eglise ou chapelle paroissiale » », *Bulletin trimestriel [du Centre beaunois d'études historiques]*, n° 99, avril 2007, p. 5-9.

<sup>26</sup> ADCO, G 2908 (= cartulaire 92), art. 776.

<sup>27</sup> À chaque fois « *ecclesia de Montaigneyo cum succursu de Verneto* » : ADCO, G 2481, f° 238v°, 14 septembre 1450 ; ADCO, G 2481, f° 245v°, 10 avril 1451 n.s. ADCO, G 2481, f° 301, 9 avril 1455 n.s.

<sup>28</sup> En 1477 Humbert Quanteaul est bien cité comme curé du Vernois (ADCO, G 2483, f° 49v° et 50, 18 avril 1477, rôle d'imposition pour les fortifications sur les gens d'Église). Voir aussi ADCO, G 2696, pièce 1, 9 août 1396.

<sup>29</sup> ADCO, G 2482, f° 126v°, 13 décembre 1465 : présentation de *Johannes Piton* « *ad parrochiam ecclesiam de Maigny cum capella de Villers Eduensis diocesis* ». À l'époque, Villers est bien succursale de Magny. Cependant, ROSEROT (Alphonse), *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or*, Paris, Imprimerie nationale, 1924, p. 223, indique qu'ensuite (quand ?) Magny serait devenue succursale de Villers. En 1194, la donation de la cure faite au chapitre de Beaune en échange de Chorey porte bien sur Villers (ADCO, G 2908, f° 356, art. 905). Dans le pouillé antérieur à 1312 (*Pouillés de la province de Lyon*, Auguste Longnon éd., Paris, Imprimerie nationale et Librairie Klincksieck, 1904, (« Recueil des historiens de la France », « Pouillés », 1), p. 79), il est question de l'église de Magny avec la chapelle de Villers. Dans un pouillé du diocèse d'Autun (Archives départementales de Saône-et-Loire, G 448 : copie XV<sup>e</sup> d'un pouillé du XIV<sup>e</sup> siècle conservé aux ADCO en G 53), Magny avec la chapelle de Villers apparaît au f° 6v° dans l'archiprêtré de Beaune, tandis que Villers-la-Faye apparaît au f° 7v° dans l'archiprêtré de Vergy (chose curieuse que l'on trouve aussi dans le pouillé d'avant 1312, *Pouillés de la province de Lyon*, op. cit. supra, p. 79, 81) ! Dans l'état des feux ecclésiastiques (vers 1475), la cure (et le vicaire du prêtre qui demeure à Beaune) est bien à Villers et non à Magny (ADCO, B 11683, Beaunois, f° 4). Et même en décembre 1433, deux actes séparés de quelques jours mentionnent le même personnage, une fois comme curé de Magny, une fois comme curé de Villers (*Bartholomeus Girardeti* : ADCO, G 2480, f° 153v°, 4 décembre 1433 ; ADCO, G 2480, f° 154, 9 décembre 1433).

<sup>30</sup> À l'hôtel-Dieu de Beaune, une chapelle est mentionnée dès 1447 et un prêtre y conserve le Saint-Sacrement (Archives de l'hôtel-Dieu, 2 A 3, bulle de Nicolas V, 8 des ides de juillet 1447) et des actes ultérieurs mentionnent des chapelains. Renseignements pris d'après l'inventaire récent des Archives de l'hôtel-Dieu.

à ces chapellenies considèrent également qu'une desserte minimale est nécessaire pour qu'un bénéficiaire puisse être qualifié de chapellenie – une messe par semaine en principe<sup>31</sup>.

Les autres chapelles sont des services fondés sous la responsabilité de familles, à durée limitée ou non et sont en principe exclues du jeu bénéficiaire. Ainsi, on ne peut théoriquement les échanger contre une chapellenie ou contre une cure. Leur titulaire ne détenant pas un bénéfice, il peut être révoqué dès que besoin s'en fait sentir – *ad nutum* – soit qu'il déplaît à la famille des fondateurs, soit qu'il n'y ait plus moyen de subvenir à ses besoins soit pour toute autre raison. Ainsi, la chapelle Bouton fondée à Notre-Dame ne peut être considérée comme une chapellenie : les 7 prêtres qui y sont nommés célèbrent une messe quotidienne mais sont nommés seulement pour un an<sup>32</sup>.

Dans les faits, la distinction entre ces deux catégories, si elle est fondée en droit, n'est pas toujours aussi claire à établir. Malgré la richesse des archives du chapitre de Notre-Dame, on trouve rarement l'approbation d'une fondation par le chapitre... encore moins par l'évêque ! En outre, les chapelains, qu'ils soient titulaires d'un bénéfice ou d'un office révocable, ne sont qu'exceptionnellement révoqués et le desservant d'un simple office le conserve souvent jusqu'à sa mort. Par ailleurs, un certain nombre de fondations ne devant qu'une messe par mois sont malgré tout qualifiées de chapellenies<sup>33</sup>. Enfin, quelques fondations expressément désignées comme n'étant pas des chapellenies – ainsi celle de l'Annonciation fondée par le doyen Jean Bourgeois à la collégiale, desservie par « *duo capellani seu vicarii* » – sont parfois échangées contre des chapellenies. Ainsi en 1496, Germain Le Prince, un des deux chapelains de l'Annonciation, parvient à échanger cet office révocable contre une chapellenie tenue à la Madeleine par Jacques Gollot or la permutation présente bien les deux termes de l'échange comme des chapellenies<sup>34</sup>.

En outre, les fondations évoluent dans le temps, passant d'une catégorie à l'autre, comme le montre l'exemple de la chapelle puis pension Saint-Denis à Notre-Dame. Guillaume Pitois, en 1428, détient une vigne « *capellanie Beati Dyonisii* »<sup>35</sup>, puis est appelé « *capellanus capellanie seu pensionis fundate ad altare Sancti Dyonisii* » en 1431 quand il échange celle-ci contre la chapellenie Saint-Jean-l'Évangéliste d'Étienne Oriaul<sup>36</sup>. Le successeur d'Oriaul, Jean des Aulx, se voit conférer quant à lui en 1432<sup>37</sup> un « *officium fundatum in dicta ecclesia ad altare sancti Dyonisii* », preuve que l'on n'a plus du tout affaire à un bénéfice, cet « *officium* » étant communément désigné par la suite comme 'pension Saint-Denis'.

La difficulté à appréhender ces chapelles provient également de leur emplacement. Toutes les fondations de chapelles ou de chapellenies sont attachées à un autel. Mais il n'y a pas forcément adéquation entre une chapelle 'architecturale' et une chapellenie 'bénéficiaire'. Des chapelles 'architecturales' peuvent être édifiées pour abriter des services religieux célébrés par des individus qui ne détiennent pas un bénéfice de chapelain : c'est le cas de la chapelle de l'Annonciation fondée dans la chapelle située en face de celle du cardinal<sup>38</sup>. Inversement, des chapelains peuvent exercer ailleurs que dans un édicule adossé au bas-côté de l'église. Des messes sont célébrées à un autel latéral, adossé à un pilier. En 1361, *Johannes Caligarii* fonde une chapelle Saint-Jean-Baptiste à l'église de la Madeleine, à un autel qu'il établit à côté du pilier qui est devant l'autel Saint-Antoine<sup>39</sup>.

De fait, plusieurs chapellenies peuvent être fondées au même autel. Un autel peut porter le nom d'un saint et des chapelles y être fondées sous d'autres vocables. C'est ce qui se passe pour un autel Saint-

<sup>31</sup> MATZ (Jean-Michel), « Chapellenies et chapelains dans le diocèse d'Angers (1350-1550) : éléments d'enquête », *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XCI, 1<sup>er</sup> fasc., 1996, p. 371, 384 ; TARBOCHEZ (Gaëlle), « Les solidarités familiales par-delà la mort à Dijon à la fin du Moyen Âge », *Revue de l'histoire des religions*, [en ligne], n° 1, 2005, p. 32, note 26 (, mis en ligne le 26 janvier 2010. URL : <http://rhr.revues.org/4454> ).

<sup>32</sup> ADCO, G 2704, pièce 8, 8 avril 1533.

<sup>33</sup> C'est le cas de la chapelle Saint-Nicolas, attestée dès le XIV<sup>e</sup> siècle dans l'église Saint-Pierre, qui ne doit qu'une messe par mois mais qui est considérée comme une chapellenie dans les différentes sources la concernant (voir en particulier ADCO, G 2657, f° 19v°, G 2687, f° 67 ; G 2792, pièce 57).

<sup>34</sup> ADCO, G 2483, f° 225v°, 21 et 24 février 1496 n.s.

<sup>35</sup> ADCO, G 2480, f° 114, 20 février 1432 n.s.

<sup>36</sup> ADCO, G 2480, f° 143, 26 novembre 1431.

<sup>37</sup> ADCO, G 2480, f° 144, 26 janvier 1432.

<sup>38</sup> ADCO, G 2556, f° 53v°, 23 et 27 mai 1477.

<sup>39</sup> ADCO, G 2839, pièce 1, 4 août 1361.

Paul de la collégiale Notre-Dame, pour lequel il est expressément précisé dans un terrier de 1471 que : « *Ad altare capelle seu capellanie Sancti Pauli in loco capitulari insignis ecclesie Beate Marie de Belna que eciam dicitur capella seu capellania Sancti Johannis Baptiste dicuntur esse plures fundaciones* » (à l'autel de la chapelle ou chapellenie Saint-Paul au lieu capitulaire<sup>40</sup> de l'insigne église Notre-Dame de Beaune, qui est dite chapelle Saint-Jean-Baptiste, on dit qu'il y a plusieurs fondations).

#### 4° Divers

Il est temps de terminer ce trop rapide aperçu en évoquant quelques chapelles qui restent difficiles à classer, et notamment quelques anciens lieux de culte aux fonctions mal déterminées.

La collégiale primitive de Beaune, Saint-Baudèle, supplantée au début du XII<sup>e</sup> siècle par Notre-Dame, est au XV<sup>e</sup> siècle desservie par deux chapelains semblables à ceux que l'on trouve dans les chapellenies. Un terrier mentionne ainsi « *la chapelle de Saint Baudèle fondée pour la première fondacion en l'église dudit Saint Baudèle devant l'église collegiale de Notre Dame* », le chapelain devant célébrer une messe par semaine en 1470<sup>41</sup>. La chapelle Saint-Martin de l'Aigue, située dans le faubourg Saint-Martin sur l'emplacement d'une antique abbaye<sup>42</sup>, est aussi une chapellenie dotée d'un chapelain au XV<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>.

La chapelle Saint-Flocel de la rue de Paradis, érigée au X<sup>e</sup> siècle pour abriter les reliques d'un saint normand transférées à Notre-Dame en 1265<sup>44</sup>, ne semble pas abriter de chapelain à la fin du Moyen Âge et sa fonction exacte nous demeure inconnue. Une chapellenie de Saint-Flocel existe en revanche en 1543, elle est alors derrière le grand autel à Notre-Dame<sup>45</sup>, tandis qu'une autre chapelle(nie ?) Saint-Flocel est fondée par le chanoine Jean-Baptiste Delamare en 1650<sup>46</sup>...

La chapelle de Saint-Désiré, enfin, est un édifice désigné tantôt comme une chapelle, tantôt comme une maison, qui ne doit sans doute pas offrir un grand confort, affecté aux ermites qui désirent y vivre et dans lequel réside parfois un laïc<sup>47</sup>.

Nous espérons avoir donné quelques précisions sur les différents sens du mot '*capella*', qui répondent à des réalités bien distinctes. Toutefois, un certain flou, essentiellement juridique, demeure, malgré la richesse de la documentation beaunoise. Le foisonnement de ces *capellae* à la fin du Moyen Âge, témoignant de l'essor d'une piété individuelle ou familiale, ne facilite pas non plus l'établissement d'une typologie fine. Pas moins de 260 chapelles, annexes, chapellenies ou autres sont recensées entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le début de l'époque moderne dans l'archidiaconé de Beaune. Plus nombreux que les chanoines – dont le nombre ne dépasse vingt-neuf qu'en des circonstances extraordinaires –, les chapelains de la collégiale Notre-Dame de Beaune sont plus de soixante à la fin du Moyen Âge. Si l'on y adjoint les chapelains des quatre autres églises paroissiales de Beaune, on dépasse allègrement la centaine d'individus. Un groupe nombreux et d'une belle vitalité dont nous aurons sans doute l'occasion de traiter plus en détail, tout en essayant de localiser, du mieux possible, dans les différentes églises de la ville, l'emplacement exact de chaque chapelle, qu'elle ait été fondée dans la nef... ou dans une chapelle.

**Jean-Pierre BRELAUD**

<sup>40</sup> Il s'agit de la salle dans laquelle ont lieu les réunions capitulaires.

<sup>41</sup> ADCO, G 2687, f° 219.

<sup>42</sup> Voir sur cet édifice : QUANTIN (Edmond), *L'abbaye de Saint-Martin de l'Aigue, Beaune*, Antonin Devis, 1890.

<sup>43</sup> ADCO, G 2687, f° 2-3.

<sup>44</sup> VOILLERY (Philippe), *Étude historique & critique sur les actes, le culte et les reliques de saint Flocel martyr, suivi de la légende de saint Herné, confesseur*, Dijon, Imprimerie de l'Union typographique, Damongéot et compagnie, 1886, p. 142.

<sup>45</sup> ADCO, G 2704, pièce 1, 19 janvier 1543 n.s. Lettre de collation par le chapitre de Beaune.

<sup>46</sup> ADCO, G 2704, pièce 10, 1<sup>er</sup> juillet 1650.

<sup>47</sup> ADCO, G 2481, f° 243v°, 17 février 1451 n.s. (« *chappelle de Saint Desire [...] estant en la montaigne dessus Beaune* ») ; ADCO, G 2481, f° 289, 6 juin 1454 (« *domumculam heremi Sancti Desiderati prope Belnam* » concédée à Jean Jaquot, laïc).

## ***Un anclen président de la SHAB : DELISSEY***

**DELISSEY François Joseph** est né le 21 octobre 1887 à Saint-Loup-de-la-Salle. Son père, maçon, meurt en 1901, à l'âge de 45 ans et Joseph doit travailler comme soutien de famille. Muni de son certificat d'études (il avait été reçu premier de l'arrondissement), il entre à la mairie de Beaune le 1<sup>er</sup> octobre 1901 comme expéditionnaire. Il gravira tous les échelons : 3<sup>e</sup> employé en 1909, 2<sup>e</sup> employé en 1910, secrétaire adjoint en 1912 et enfin secrétaire général le 16 août 1926, avec huit employés sous ses ordres. Exempté de service militaire de la classe 1917, il s'engage le 22 septembre 1916 dans la 8<sup>e</sup> section d'infirmiers et est démobilisé le 15 juillet 1919. En 1940 il sera, avec Raymond GUIRAL, le seul responsable municipal resté à Beaune.

Pendant sa longue carrière administrative, il participe très activement à la vie associative beaunoise comme :

-Membre, puis vice-président de la Société Chorale de Beaune, de 1910 à 1999.

-Secrétaire adjoint du Comité d'Aviation de 1911 à 1920.

-Secrétaire adjoint, secrétaire, archiviste puis président de la 176<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir.

-Secrétaire du CA de la Société Coopérative, du Comité du Monument aux Enfants de Beaune morts pour la France, du comité local du Souvenir français, du Comité de la caisse des écoles publiques, de la Société d'Emulation (vice-président en 1945).

-Président de la société de secours mutuel des employés communaux de 1939 à 1946.

-Président du Conseil d'administration de la caisse d'Épargne depuis 1952.

Son activité culturelle sera particulièrement importante. Il prend goût à la recherche historique en compulsant les vieux registres des délibérations des conseils de ville et donne ses premiers articles dans le Journal de Beaune en 1925, sous le pseudonyme de Belna ; malheureusement, non formé à la recherche historique, il ne fournit pas ses sources.

Membre depuis 1926 de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, il en sera conservateur des collections, secrétaire adjoint, vice-président, puis président en 1963. Ses recherches studieuses dans les archives lui permettront de publier de nombreuses publications et articles dans les bulletins de la SHAB (une centaine de communications entre 1933 et 1958 !) et dans la presse locale. En 1940, il rassemble une partie de ses connaissances dans un livre « le Vieux Beaune » qui fait toujours référence. Sa compétence le fera recevoir comme correspondant de l'Académie des Arts, Sciences et Belles Lettres de Dijon, et d'être nommé par le préfet en 1938, comme Conservateur du Musée du Vin de Bourgogne à Beaune.

Après sa retraite, il redouble d'activité littéraire, donnant de nombreux articles dans Beaune Information et dans plusieurs brochures, des monographies de villages et il fait paraître deux petits livres : « Deux gouverneurs de Bourgogne » en 1935, et « L'hôpital de la Sainte Trinité » en 1944. Enfin, en collaboration avec Lucien Perriaux, il publie : « Les courtiers gourmets de la ville de Beaune. »

Il a reçu de nombreuses distinctions et décorations :

-Officier de l'Instruction Publique. Médailles d'argent des Prévoyants de l'Avenir et de la fédération des Sociétés musicales de la Côte d'Or. Médaille d'honneur communale en vermeil. Médaille de bronze de la Présidence du Conseil pour services rendus lors du recensement de 1936.

-Membre d'honneur de la Royale Legia (chorale de Liège), de la Société chorale des Eaux Vives de Genève. Membre correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les monuments historiques (1946).

**Georges CHEVAILLIER**